

Le 31 août 1955 grêle et trombes d'eau causent une fois encore de sérieux dégâts à la voierie rurale et urbaine. La lutte contre la grêle est depuis longtemps une préoccupation des communes viticoles. Les actions entreprises témoignaient de la volonté inébranlable des vignerons de ne pas subir sans réagir, même si les résultats n'ont pas toujours été ceux escomptés. La Commune a encouragé moralement et financièrement ces tentatives louables. Un autre souci permanent a été la canalisation et l'évacuation des eaux pluviales descendant des coteaux; des travaux importants sont engagés régulièrement. Mais on ne perd pas de vue également l'approfondissement et le bétonnage de la rivière avec rectification du cours de l'Avant-Dheune: projet de 12.500.000 fr en 1957. Du 24 au 27 avril de cette même année de fortes gélées printanières provoquent dégâts et pertes de récoltes.

Le Conseil Municipal exprime aux jeunes soldats enfants de la Commune (8 à 10) qui servent en Algérie tous ses sentiments de sympathie et de solidarité et décide d'adresser à chacun d'eux un colis et quelques mots d'encouragement. Compte tenu des événements le bal du 14 juillet sera supprimé. (Trois bals sont offerts chaque année par la municipalité : le 8 mai, le 14 juillet et le 11 novembre)

C'est en 1958 que débute le goudronnage des chemins de vignes, amélioration sensible pour les usagers. Le 25 juillet est acheté l'emplacement (dix mètres carrés) en bordure de la R.N.74, où a été reconstituée la légendaire Croix de Pommard. Des orages de grêle se produisent encore les 14 et 16 mai 1958.

1959-1968. *La grave crise ministérielle du 13 mai 1958 provoquée par les événements d'Algérie amène le Président Coty, dans son message aux français du 29 mai, à conseiller le retour au pouvoir du général De Gaulle. Après la mise en place de la Vème République, Charles De Gaulle devient Président en janvier 1959. Il sera réélu en 1965 et se retirera après les événements de 1968.*

A Pommard l'aménagement de la rivière avec couverture de la dérivation (fausse rivière) traversant une partie du village, ainsi que la protection du vignoble contre l'érosion pluviale restent les préoccupations permanentes. Un nouveau cadastre est dressé par Mr Henri Colin, géomètre à Beaune.

La municipalité, désireuse de s'intégrer aux futures institutions européennes, décide d'adhérer au Conseil des Communes d'Europe (octobre 1960). L'année 1960 est marquée localement par le Centenaire de Mr Jules Caillet né le 26 octobre 1860. Une manifestation de sympathie est organisée en son honneur (cadeaux; chants; musique).

Le 5 juillet 1961, Mr Serge Lahaye est élu maire en remplacement de Mr Henri Girardin démissionnaire. L'abbé Riotte est nommé curé de Pommard.

A partir de 1962 la Commune obtient pour son bureau de poste une nouvelle flamme d'oblitération : "*Pommard, sa Croix, ses Vins*" dont la concession sera renouvelée chaque année.

En 1964, sur la proposition du Service des Archives Départementales, Pommard adopte les armoiries ainsi définies : "*D'or à la croix encerclée de sable, au Chef d'azur chargé de trois coquilles d'argent, à la bordure engreslée de gueules*". Ce sont les armes des seigneurs de Pommard au Moyen-Age auxquelles on a ajouté une croix symbolisant la fameuse "Croix de Pommard".

Le 16 septembre 1964 on célèbre le jumelage avec Nackenheim (Allemagne de l'Ouest.)

La Société de gymnastique "La Jeanne d'Arc" obtient à Pontarlier une médaille d'or au Concours inter-régional. Début 1965 le Comité d'Accueil et de Propagande en cours de constitution demande la mise en état de la cave sous la mairie et son aménagement en caveau de réception (ce qui sera fait en plusieurs étapes au fur et à mesure des besoins).

Le 21 mars : élections municipales : **Mr Henri Girardin est de nouveau élu maire.**

Le 29 mars on envisage un autre jumelage avec Francorchamps (Belgique) qui sera réalisé au cours de l'été 1966. Pour la rentrée scolaire 1965, la gémination (classes mixtes) des Ecoles Communales reçoit un avis favorable du Conseil Municipal. En 1967, la Commune adhère à l'organisation du service intercommunal de ramassage des ordures ménagères, amélioration non négligeable.